



SECTION
DE
S A Ò N E
ET LOIRE



L'INFO71

Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION F.O.-DGFIP SAONE-ET-LOIRE LE 22 SEPTEMBRE A CHAROLLES

L'assemblée générale départementale a eu lieu le 22 septembre 2017 au Centre des Finances Publiques de Charolles, en présence de Jean-Paul PHILIDET Secrétaire Général Adjoint F.O.-DGFIP plus spécialement chargé des sujets concernant la mission SPL mais également des sujets transverses et RH.

Après avoir remercié les participants et plus spécialement Jean-Paul PHILIDET d'avoir fait le déplacement depuis Paris, Mina JAILLARD – Secrétaire Départementale (SD) F.O.-DGFIP 71 - a présenté le rapport d'activité de la section.

Les sollicitations des collègues augmentent et le but de notre syndicat est bien de faire remonter les difficultés à toutes les instances (CTL, CAP, CHSCT etc.).

Cette année aucune sollicitation n'a conduit à demander d'audience particulière à la Directrice départementale.

Toutefois, et compte tenu des derniers éléments transmis par la Direction au CTL, le schéma d'adaptation structure réseau (ASR) risque de

Il est procédé à l'élection du nouveau bureau :

- Mina JAILLARD est reconduite dans ses fonctions de SD FO-DGFIP 71,
- Nassima ZAIDI est reconduite dans ses fonction de Secrétaire Départementale Adjointe (SDA),
- Francis VISCOVI est élu trésorier de la section,
- Damien MILAN, Philippe MURET et Pascal DURAND sont élus membres du bureau,

Conformément aux statuts du syndicat, deux commissaires aux comptes sont désignés : - Catherine PENOT et Christine TANGUY.

La parole est donnée à Jean Paul PHILIDET qui félicite la section pour son activité et pour la

s'intensifier lors des années à venir, ce qui créera un besoin de soutien et de mobilisation encore plus important.

Il est donc fondamental que chacun s'implique pour enrichir les débats et donner des éléments de défense des dossiers à FO lors des instances.

A ce titre, Mina JAILLARD remercie les membres du bureau et les élus aux différentes instances.

Elle insiste également sur le fait qu'il est important pour être crédible d'avoir un nombre d'adhérents à hauteur de nos ambitions.

Les comptes rendus de chacune des instances sont mis en ligne.

4 réunions de bureau ont eu lieu à ce jour en 2017.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le rapport financier est ensuite présenté par M. Philippe MURET, trésorier FO71.

Le nombre d'adhésions est stable entre 2016 et 2017 malgré les départs et la baisse globale des effectifs.

confiance que les agents du département ont bien voulu lui accorder. En effet, lors des dernières

élections en 2014, F.O.-DGFIP 71 a raté de peu la place de premier syndicat sur le département en nombre de voix. Il convient donc de continuer sur cette dynamique,

Il insiste sur le fait qu'actuellement l'ASR touche tous les départements et concerne toutes les missions sans exceptions. Aucune mission n'est à l'abri de la réorganisation ni des restructurations ou concentrations. La suppression des emplois continue rend les difficultés encore plus prégnantes car à la suppression s'ajoutent des réorganisations massives.

En terme de réorganisation, la création des MSAP (maisons de service au public) est un bel exemple de service public réduit au maximum.

Le déploiement de SIRHIUS (Système d'informations RH) en mai-juin 2018 en remplacement de GAT, GAP et AGORA s'accompagnera également de la création de 10 Centres de service RH (Saint-Etienne pour le 71) et d'un Service d'Information des Agents, fonctions aujourd'hui assurées en DD/DRFiP. Les services RH locaux seront donc réduits à leur plus simple expression : Jean-Paul PHILIDET citant l'exemple d'un DDFIP informant récemment son service RH qu'il passerait de 8 agents à 2 du fait de cette réorganisation au 1/1/2019.

Concernant les Services de Publicité Foncière (SPF), les nouvelles potentialités techniques de l'applicatif FIDJI permettront, à quelque endroit qu'on se trouve, de consulter les bases. L'impact pourra être dévastateur sur le réseau des SPF.

Sur le contrôle fiscal, JP PHILIDET a expliqué que cette mission n'est pas en reste non plus. Le rattachement fonctionnel des brigades de vérification aux DIRCOFI est lancé et une réflexion serait en cours sur le passage d'une logique quantitative à une logique qualitative concernant les dossiers de CF. Cela entraînerait une sélection des dossiers uniquement au regard des enjeux et perspectives de recouvrement. Pour F.O.-DGFIP, ce serait une atteinte au principe de traitement égalitaire de tout citoyen devant l'impôt. La question reste aussi pleine et entière concernant la conséquence sur les PCE ? F.O.-DGFIP suivra de très près cette énième réflexion de notre DGFIP.

L'avenir des SIP n'est guère plus reluisant du fait de l'instauration, combattue par F.O.-DGFIP, du prélèvement à la source (PAS) et de la mesure présidentielle d'exonération de la TH pour 80 % de nos concitoyens.

Face à ces attaques, FO-DGFIP continuera de défendre becs et ongles notre réseau, nos missions et les agents qui les font vivre.

Autre sujet du moment : les élections syndicales en décembre 2018 qui seront d'ailleurs un moment important de l'expression des agents. En 2018 le processus d'élection sera profondément rénové dans sa tenue et dans ses implications en terme de représentation.

Le vote électronique sera mis en œuvre, ce qui, au vu des premiers éléments transmis par la DG pose beaucoup de question. F.O.-DGFIP était contre la mise en œuvre du vote électronique notamment du fait du retour d'expérience négatif dans l'éducation nationale.

F.O.-DGFIP a relayé ces questions en groupe de travail national, au regard des modalités de sécurisation et de l'impact du vote électronique sur la manière dont les agents vont appréhender les élections. Le vote sera possible sur une période allant du 29/11 au 06/12/2018.

Une difficulté majeure sera celle de présenter des listes en respectant le principe de proportionnalité à définir en fonction de la proportion d'hommes et de femmes dans chaque corps. Les listes ne respectant pas ce principe seront invalidées.

Il sera très important de s'approprier cette nouvelle modalité de vote et de ne pas oublier de voter 4 fois informatiquement : une fois pour le CTL, une fois pour le CTM (comité technique ministériel), une fois pour les CAP locales et une fois pour les CAP nationales. JP PHILIDET rappelle qu'il est essentiel de ne pas oublier de voter pour le CTM, car c'est cette instance qui détermine le nombre des droits syndicaux alloués à chaque syndicat et par là même permet aux représentants F.O.-DGFIP de défendre les agents en local et en national. L'ordre du jour étant épuisé, Mina JAILLARD remercie l'ensemble des participants pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale.